

PATRIMOINE ET TEMPORALITÉ : LE CAS DE PLACE-ROYALE À QUÉBEC

Frédéric Guérin

Principalement échelonné de 1971 à 1978, le réaménagement du secteur de Place-Royale, à Québec, est devenu l'exemple polémique par excellence d'une campagne québécoise de reconstruction patrimoniale d'envergure. Il reste malgré tout encore plusieurs choses à dire sur le sujet, notamment du côté de l'histoire de l'architecture face à la vaste question qu'est celle de la temporalité. Profondément ancrée dans son époque, voire dans celle qui la précédait, la vision de la restauration appliquée à une bonne partie du quartier par ce projet mérite d'être analysée face à la question de l'évolution du temps et de la cohabitation des différentes époques. Cela permet d'aborder les problématiques patrimoniales de la fabrication, de la mixité, de la mémoire ainsi que celle de l'identité, afin de mieux s'interroger sur les tenants et aboutissants d'un tel travail.

Le 17 juin 2015 était démolie l'œuvre *Dialogue avec l'histoire* de l'artiste français Jean-Pierre Raynaud sur la place de Paris, à deux pas de la place Royale¹. Cadeau de la ville de Paris à l'occasion du deuxième sommet de la francophonie de 1987, et comme l'explique Philippe Dubé, professeur en muséologie, dans une lettre d'opinion parue dans *Le Devoir* :

« [elle] agissait ici en véritable sentinelle sur notre façon de se fabriquer une image édulcorée du passé. Cette œuvre participait directement à la vivification de la conscience patrimoniale en remettant en question notre propre façon d'enjoliver, de « nostalgier » en quelque

1. On désigne dans la toponymie la « place Royale » comme l'espace dégagé bordé notamment par l'église Notre-Dame-des-Victoires et « Place-Royale » comme le secteur qui l'englobe et qui comprend les rues environnantes. Source : Ville de Québec. « Royale ». *Patrimoine. Toponymie-Répertoire des toponymes*, https://www.ville.quebec.qc.ca/culture_patrimoine/patrimoine/toponymie (page consultée le 27 septembre 2017).

sorte l'histoire qui nous construit et que nous reconstruisons sans cesse². »

Il nous apparaît d'ailleurs difficile après la lecture de cet extrait de ne pas tracer un parallèle entre la restauration de Place-Royale et *Dialogue avec l'histoire*. C'était d'ailleurs, de l'avis de l'auteur, la raison même de l'existence de la sculpture³. Officiellement démolie pour des problèmes d'entretien⁴, l'œuvre était, selon Dubé, d'une importance capitale, mais parce qu'elle choquait et détonnait avec son environnement plus ancien, elle est restée globalement mal comprise⁵. Il nous apparaît que cette posture se rapproche drôlement de celle de l'architecture datant d'après le Régime français dans Place-Royale, principale victime du projet initial de réaménagement du secteur, surtout échelonné de 1971 à 1978⁶. Rappelons brièvement les faits. C'est en 1956 qu'est tentée une première restauration architecturale par le gouvernement québécois sur l'hôtel Chevalier⁷, situé à l'extrémité ouest du quartier. Ces travaux sont menés sous la supervision conjointe de l'historien de l'art Gérard Morisset et de l'architecte André Robitaille⁸. Fort de ce premier essai jugé convaincant, le ministère des Affaires culturelles⁹ manifeste dans la décennie qui suit une volonté de remettre en valeur le cachet historique du secteur, alors occupé par une population ouvrière, et relativement délabré. Le Vieux-Québec, qui l'englobe, est nommé

-
2. Philippe Dubé. « Le fantôme de la place de Paris à Québec », *Le Devoir*, 17 octobre 2016, <http://www.ledevoir.com/culture/actualites-culturelles/482374/le-fantome-de-la-place-de-paris-a-quebec> (page consultée le 27 septembre 2017).
 3. *Ibid.*
 4. Ville de Québec, « Place de Paris », *Patrimoine. Toponymie-Répertoire des toponymes*, https://www.ville.quebec.qc.ca/culture_patrimoine/patrimoine/toponymie (page consultée le 27 septembre 2017).
 5. Dubé, *loc. cit.*
 6. Camille Lapointe, « Les multiples visages de Place-Royale », *Cap-aux-diamants*, N° 50 (été 1997), p. 42.
 7. Aujourd'hui connu sous le nom de maison Jean-Baptiste-Chevalier. <http://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca/rpcq/detail.do?methode=consulter&id=92635&ty pe=bien#.WcRD7rpFzIV> (page consultée le 27 septembre 2017).
 8. André Robitaille, éd., *La Charte de Venise. Restauration et animation des documents et sites*. Document 6 (Québec, 8 octobre 1977), Québec, Parcs Canada, 1977, p. 6.
 9. Aujourd'hui le ministère de la Culture et des Communications.

arrondissement historique en novembre 1963, ce qui confère au ministère un certain contrôle sur les permis de construction de cette partie de la ville¹⁰. Sans adopter immédiatement de plan directeur, l'instance provinciale opère une politique de rachat systématique des bâtiments incendiés ou abandonnés, avec pour deuxième intervention la reconstruction de la maison Louis-Formel de 1962 à 1964¹¹. Après quelques restaurations ponctuelles, une véritable mise en action globale s'impose en 1970 avec la création du Bureau de coordination de la Place Royale (BCPR), placé sous l'autorité de l'architecte Jacques Le Barbenchon. Une fois les dernières expropriations complétées, le gouvernement possède alors quarante-sept bâtiments dans le secteur et commence les démolitions, puis les reconstructions massives, divisées en quinze îlots¹². Les travaux vont bon train sur une vingtaine de maisons jusqu'en 1978, où un colloque est organisé à l'Université Laval sous le titre «L'avenir de la place Royale». L'événement permet l'ouverture à des discussions avec des professionnels des milieux concernés, mais externes au projet. La majorité fait du projet la cible d'une pluie de critiques dans la plupart de ces aspects, que ce soit dans sa structure organisationnelle ou encore dans sa vision de la restauration¹³. Les blâmes les plus sévères et les plus éloquents proviennent sans doute de l'étude de Luc Noppen, historien de l'architecture et professeur d'histoire de l'art à l'Université Laval et de ses deux assistants, André Cloutier et Madeleine Gobeil-Trudeau. Cette étude est intitulée tout

-
10. Alain Roy, *Le Vieux-Québec, 1945-1963. Construction et fonction sociales d'un lieu de mémoire nationale*, Mémoire de maîtrise (histoire), Québec, Université Laval, 1995, p. 135.
 11. Ministère de la Culture et des Communications. «Maison Louis-Formel», *Répertoire du patrimoine culturel du Québec*. <http://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca/rpcq/detail.do?methode=consulter&id=92647&type=bien#.WjE5v3kiFaQ>
 12. André Cloutier, Madeleine Gobeil-Trudeau et Luc Noppen, *Art ancien du Québec*, étude n° 1 : *La restauration à la place Royale de Québec. Une étude sur les concepts et sur la nature des interventions. Le choix d'un concept actualisé : une proposition.*, Québec, Université Laval, 1978, p. 20.
 13. Étienne Berthold, «Entre morale et éthique : Ébauche d'une réflexion sur les dimensions et les usages de la notion de patrimoine au Québec, au vingtième siècle», dans *Patrimoine et patrimonialisation du Québec et d'ailleurs*, par Martin Drouin (dir.), Collection Cahiers de l'institut du patrimoine de l'UQAM, Montréal, Éditions Multimondes, 2006, p. 196.

simplement *La restauration de la place Royale à Québec*¹⁴. Dans une première partie, on y dénonce un BCPR vu comme opaque, qui prend des décisions arbitraires en privé et qui les applique dans le plus grand secret. Il est vrai que le Bureau va par exemple jusqu'à suspendre les permis de rénovations sur les dix ans que dure le projet, ce qui augmente le nombre d'édifices vétustes et justifie ainsi leur démolition¹⁵. On signale aussi une conception « dépassée » de la restauration, qui favorise une reconstruction majeure exclusivement dans le style architectural qui prévaut lors du Régime français. Pour Noppen et ses assistants, de même que pour la chercheuse Isabelle Faure dans une analyse plus récente, c'est une véritable négation de la valeur de l'architecture des deux siècles qui suivent¹⁶. L'effet du colloque sera vraisemblablement assez retentissant pour essouffler dès 1978 la campagne de reconstruction selon un style d'inspiration française – hormis pour ce qui est de deux ou trois maisons – laissant le projet initial complété approximativement aux deux tiers¹⁷. En résultera la conservation de certains îlots de bâtiments d'influence britannique datant du XIX^e siècle. Cela concerne surtout le côté est de la place Royale, de même que tous les entrepôts longeant la partie basse de la côte de la Montagne et de la rue Dalhousie. Ces derniers étaient prévus pour être reconstruits, selon certaines esquisses, dans un style d'inspiration française, alors que ces terrains n'avaient pas encore été remblayés sur le fleuve à l'époque de la Nouvelle-France¹⁸. Car c'est bel et bien dans la vision de la restauration qu'ont les architectes du BCPR que se concentrent les griefs. En effet, des acteurs importants dans la genèse du projet comme Morisset et Robitaille ont pour credo dans leur méthode de restauration « l'unité de style¹⁹ ». L'idée s'applique en prenant un bâtiment qui témoigne de plusieurs époques. On choisit alors une de

14. *Ibid.*

15. *Ibid.*, p. 107.

16. 16 Isabelle Faure, « Critique du projet de Place Royale à travers les valeurs investies dans sa politique de conservation », *Urban History Review/Revue d'histoire urbaine*, vol. 25, N° 1, 1996, p. 49.

17. Berthold, *loc. cit.*, p. 196.

18. Faure, *loc. cit.*, p. 43.

19. *Ibid.*, p. 44.

ces portions et on reconstruit le reste en harmonie stylistique, même si cela comprend par exemple une annexe ultérieure à ce style²⁰. C'est ce qui a été d'abord été appliqué à l'hôtel Chevalier, avant de l'être proposé à la grandeur du quartier²¹. Comme l'explique la fiche gouvernementale du bâtiment, cette conception est directement héritée des écrits de l'architecte français Eugène Emmanuel Viollet-le-Duc (1814-1879) chez qui l'unité de style devait absolument primer dans une restauration ainsi dite « stylistique²² ». Pour ce dernier, « restaurer un édifice, ce n'est pas l'entretenir, le réparer ou le refaire, c'est le rétablir dans un état complet qui peut n'avoir jamais existé à un moment donné²³ ». Cette pensée ne sera pas sans conséquence puisqu'elle imprègne la politique du BCPR²⁴. Tout au long du projet, sauf exception, il n'y aura donc pas, à proprement parler, de restauration au sens où l'entend la conception moderne et internationale du processus, officialisée en 1964 avec la Charte de Venise de l'UNESCO²⁵. Parmi les énoncés les plus marquants, il y a l'article 9, qui stipule que « la restauration se termine là où commence l'hypothèse »²⁶. Cela signifie qu'en cas de doute ou en l'absence de preuves pour restaurer un bâtiment ou une partie dans un état antérieur, mieux vaut l'éviter²⁷. De plus, on lit à l'article 11 que « les apports valables de toutes les époques à l'édification d'un monument doivent être respectés, l'unité de style n'étant pas un but

20. Ministère de la culture et des communications, « Maison Jean-Baptiste-Chevalier », *Répertoire du patrimoine culturel du Québec*, <http://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca/rpcq/detail.do?methode=consulter&id=92635&type=bien#.WcRD7rpFzIV> (page consultée le 27 septembre 2017).

21. *Ibid.*

22. *Ibid.*

23. Eugène Emmanuel Viollet-le-Duc, « Restauration », *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XI^e au XVI^e siècle, 1854-1868*, Tome 8 : *Quai à Synagogue*, Paris, Édition Bance-Morel, 1866, p. 14.

24. Faure, *loc. cit.*, p. 47.

25. Lapointe, *loc. cit.*, p. 42.

26. Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS), *Charte internationale sur la conservation et la restauration des monuments et des sites* (Charte de Venise, 1964), http://www.icomos.org/charters/venice_f.pdf (page consultée le 27 septembre 2017).

27. Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), *La conservation et la restauration des monuments et des bâtiments historiques*. Paris, UNESCO, 1973, p. 21.

à atteindre au cours d'une restauration²⁸ ». Difficile d'être plus clair : cette méthode de restauration est à proscrire. Toute intervention doit être minimale, discrète, et réversible, le document reconnaissant la possibilité qu'une restauration puisse être reconnue dans le futur comme erronée à la suite de la découverte de nouveaux indices sur l'aspect d'origine.

La Charte est globalement perçue comme une tentative d'imposer une nouvelle méthode de restauration, mais pour certains, on passe d'un extrême à l'autre avec une vision unique et un cadre trop rigide²⁹. Néanmoins, ses grands principes vont faire école et perdurer, puisque la plupart sont toujours considérés dans la Déclaration de Deschambault sur la conservation du patrimoine québécois de 1982³⁰. Entretemps, avec le projet de Place-Royale, on se situe plutôt à l'autre bout du spectre. En effet, hormis pour l'hôtel Chevalier et quelques exceptions, on se contente à Place-Royale de raser les bâtiments, peu importe le degré de conservation de leur structure d'origine, pour reconstruire à neuf sur les fondations dans le « style ancien³¹ ». Du point de vue de la temporalité³², agir ainsi est créer un trou dans la chronologie du site et le remplir par un passé reformulé, donc fictif. Ce phénomène n'est pas anodin, et atteste de la complexité des rapports entre le temps et le patrimoine. Ce sera, en somme, l'objet du présent texte. En effet, si le cas de Place-Royale est désormais un exemple « classique » des études patrimoniales, nous croyons néanmoins qu'il reste encore des

28. Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS), *loc cit.*

29. Aurélie Lanctôt, « Théories de conservation. Le théâtre des variétés », *Esquisses*, vol. 23, n° 4, hiver 2012-2013, https://www.oaq.com/esquisses/archives_en_html/patrimoine_architectural/dossier/theories_de_conservation.html (page consultée le 27 septembre 2017).

30. Conseil des monuments et des sites du Québec et ICOMOS Canada, *Charte de conservation du patrimoine québécois*, (Déclaration de Deschambault, 1982), http://aprpr.org/wp-content/uploads/2012/10/UNESCO-ICOMOS_DeclarationDeschambault_1982_f_e.pdf, (page consultée le 27 septembre 2017).

31. Faure, *loc. cit.*, p. 52.

32. Temporalité : caractère de ce qui est dans le temps, de ce qui appartient au temps. Philosophiquement : conscience du temps. Source : Centre national de ressources textuelles et lexicales. « Temporalité », *Outils et ressources pour un traitement optimisé de la langue*, <http://www.cnrtl.fr/definition/temporalite> (page consultée le 27 septembre 2017).

choses à étudier à ce sujet. Il y a notamment l'angle qui est le nôtre, celui de l'histoire de l'architecture, face à une problématique large des sciences humaines : celle de la temporalité. Nous aborderons d'abord les questions de la mise en scène et de la fabrication pour expliquer la technique de restauration et ses effets à Place-Royale. Suivront, en accord avec le point de vue architectural et archéologique sur la temporalité, le concept de palimpseste³³ et celui de la mixité pour montrer une vision alternative de la restauration du secteur. Finalement, nous exposerons l'idée du « lieu de mémoire » et la notion d'identité pour faire une synthèse entre ce qui a été tenté et les résultats actuels.

MISE EN SCÈNE ET FABRICATION

À la base, il va sans dire que le fait de « créer » des monuments historiques en les classant est une manière de fixer le temps pour un bâtiment donné, ou du moins de ralentir ses dégradations, et de ce fait, son évolution³⁴. Il s'agit donc de figer arbitrairement le temps et l'état à une époque, celle de la reconnaissance. Il va sans dire ce que les autorités patrimoniales, depuis la Charte de Venise, en sont bien conscientes. De nos jours, généralement, lorsqu'il s'agit de circonscrire un quartier dans un périmètre protégé, on préserve autant que possible, dans la logique de la Charte et de l'UNESCO, l'hétérogénéité des infrastructures des différentes périodes³⁵. Parfois l'unité de style est déjà présente de façon naturelle ; c'est souvent le cas pour des villes ou des quartiers créés *ex nihilo*, et dont un dessein (et un dessin) urbanistique précis a permis une conservation plus importante. Néanmoins, pour la plupart des villes, incluant Québec,

33. Palimpseste : manuscrit sur parchemin d'auteurs anciens que les copistes du Moyen Âge ont effacé pour le recouvrir d'un second texte. Au figuré, œuvre dont l'état présent peut laisser supposer et apparaître des traces de versions antérieures. Source : Centre national de ressources textuelles et lexicales. « Palimpseste », *Outils et ressources pour un traitement optimisé de la langue*, <http://www.cnrtl.fr/lexicographie/palimpseste> (page consultée le 27 septembre 2017).

34. Jean-Pierre Jeudy, « Introduction », dans *Collection Ethnologie de la France, Cahier 5 : Patrimoines en folie*, par Jean-Pierre Jeudy (dir.), Paris, Ministère de la Culture et de la Communication et Maison des sciences de l'homme, 1990, p. 15.

35. Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), *op. cit.*, p. 43.

le passage à travers plusieurs siècles aboutit le plus souvent à une variété de styles architecturaux, un éclectisme « naturel » qui peut parfois devenir une véritable signature pour un paysage urbain³⁶. Pour Noppen et son équipe, l'ensemble lui-même est autonome et, dans sa disparité, montre totalement ou en partie les époques et les formes, expliquant au passage sa propre histoire³⁷. Ce qui s'observe à Place-Royale dans les actions du BCPR s'inscrit vraisemblablement en porte-à-faux avec ses principes, enlevant par exemple un étage à droite et en rajoutant un à gauche pour des questions « d'harmonie », ou encore en laissant les pierres des façades nues alors que traditionnellement chaulées, ceci pour exacerber leur fausse ancienneté. Cela revient à faire une mise en scène historique, ni plus ni moins qu'un décor de cinéma. Il est vrai que rationnellement, nous sommes souvent dans l'impossibilité de refaire *exactement* l'état à restituer, faute de preuves absolues, et toute intervention s'apparente à une mise en scène³⁸. Il demeure que de démolir l'original altéré par le temps, d'en faire la reconstruction et de prétendre à une sorte d'authenticité, si justifiable soit-elle pour sa valeur historique ou commémorative, peut sonner comme une falsification. L'historien de l'art autrichien Aloïs Riegl (1858-1905) est d'ailleurs pionnier dans les notions patrimoniales de « valeur d'ancienneté », soit la considération selon l'âge, et de « valeur historique », c'est-à-dire la considération selon l'importance strictement historique de l'objet³⁹. Un passage dans son important essai *Le culte moderne des monuments* (1903) traite justement du processus de reconstruction d'un monument disparu :

« Si le culte de l'historique accorde une valeur documentaire à l'état originel du monument, il reconnaît aussi une valeur limitée à la copie lorsque l'original est irrémédiablement perdu. En ce cas, un conflit

36. Cloutier, Gobeil-Trudeau et Noppen, *op. cit.*, p. 146.

37. *Ibid.*

38. Xavier Greffe, *Les mises en scène du patrimoine culturel. La trace et le rhizome*. Collection Patrimoine urbain, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2014, p. 61.

39. Anne Watremez, « Le patrimoine d'Avignon à travers le discours sur la ville : des représentations différenciées », dans *Patrimoine et patrimonialisation du Québec et d'ailleurs*, par Martin Drouin (dir.), Collection Cahiers de l'institut du patrimoine de l'UQAM, Montréal, Éditions Multimondes, 2006, p. 226.

insurmontable avec la valeur d'ancienneté surgit si la copie se présente non pas comme un moyen auxiliaire de la recherche historique, mais comme un substitut pour l'appréciation historique et esthétique de l'original⁴⁰».

Pour Riegl, même si cette copie possède en soi moins de valeur, il est à souhaiter que les techniques d'imitation s'améliorent et, dès lors, la copie en sera presque équivalente, puisque la valeur d'historique ne se perd jamais, que le monument soit d'origine ou reproduit⁴¹. Cette vision où l'histoire prime sur l'authenticité sera directement reprise par «l'école française» de la restauration⁴², ce qui explique sans doute son application à Place-Royale, dans la même lignée que le concept d'unité de style. C'est bel et bien l'intention de départ du BCPR, avec son projet, de faire uniquement ressurgir du temps la maison urbaine d'inspiration française pour son importance historique⁴³. L'essai de Riegl contenait pourtant déjà une mise en garde puisque selon lui, le choix de conserver un monument ou non ne doit pas être une manière d'effacer les styles et les époques qui ont moins la faveur du moment⁴⁴. Le type de restauration employé dans le quartier applique donc une esthétique qui, malgré l'usage des techniques ancestrales pour la reconstruction, peut «sonner faux». Les critiques, nous l'avons dit, ne manquent pas de souligner dès le début du projet, et d'aucuns parlent d'un futur «Disneyland⁴⁵». Le mot est ici assez pertinent puisque pour certains, dont Isabelle Faure, la motivation historique et assez vite mise au rancart en tant que motif secondaire face aux motivations touristiques et économiques⁴⁶. Les instances gouvernementales et municipales rêvent alors effectivement d'un «quartier-musée» qui redonnerait une économie prospère à un secteur au ralenti. On cherche à suivre la vogue des «villages reconstitués» tels Williams-

40. Alois Riegl, *Le culte moderne des monuments. Sa nature, son origine* (1903), traduit et présenté par Jacques Boulet, Paris, L'Harmattan, 2003, p. 88.

41. *Ibid.*

42. Watremez, *loc. cit.*, p. 226.

43. Ministère de la Culture et des Communications, «Maison Louis-Fornel», *op. cit.* Roy, *op. cit.*, p. 107.

44. Riegl, *op. cit.*, p. 109.

45. Faure, *loc. cit.*, p. 49.

46. *Ibid.*, p. 48.

burg aux États-Unis ou Upper Canada Village en Ontario, des mises en scène historiques qu'apprécient grandement les touristes⁴⁷. Fort d'imiter ces succès, on ne conteste même pas la comparaison avec un parc d'attractions, et quand ses détracteurs mettent à jour la négligence de l'authenticité, on préfère expliquer le projet pour sa valeur « d'interprétation », c'est-à-dire encyclopédique et didactique⁴⁸. Les architectes du BCPR font, par exemple, varier les types de toitures utilisées (tôle à la canadienne, bardeaux de bois, ardoise, etc.) sur les maisons autour de la place à cette fin, sans considération pour le matériau d'origine de chacune. L'ensemble est donc vu comme une grande « leçon » d'architecture d'inspiration française et non pas comme une réplique exacte. Le choix peut être justifiable si l'intérêt public prédomine, mais le fait même de transformer le quartier en musée et d'en chasser les habitants revient, paradoxalement, à nier la fonction première des bâtiments. Pour les critiques, le ministère préfère ainsi une logique fonctionnaliste et un patrimoine conditionné en vue de sa consommation culturelle⁴⁹.

La seconde motivation d'une telle fabrication est celle, plus implicite, d'une mise en scène d'un pan de l'identité de la province, « [...] corolaire du courant nationaliste qui a animé la pensée politique des années 1960 et 1970⁵⁰ » tel que le reconnaît aujourd'hui le ministère de la Culture et des Communications. Comme l'explique le mémoire de l'historien Alain Roy, le Québec d'alors cherche à s'émanciper tout en consolidant ses racines et en vient, dans un processus complexe débuté dès les années 1920, à reconnaître le Vieux-Québec et Place-Royale comme son « berceau », son lieu de mémoire national⁵¹. Les concepteurs du projet ne s'en cachent d'ailleurs pas vraiment : ils affirment vouloir « ressusciter le legs le plus

47. Roy, *op. cit.*, p. 159.

48. Claire Cousson, « La Constitution de Place-Royale en lieu symbolique : entre construction identitaire et lieu symbolique », *Rabaska : revue d'ethnologie de l'Amérique française*, vol. 8, 2010, p. 21.

49. Françoise Choay, *L'allégorie du patrimoine*, Collection la couleur des idées, Paris, Seuil, 1992, p. 177.

50. Ministère de la Culture et des Communications, « Maison Louis-Fornel », *op. cit.*

51. Roy, *op. cit.*, p. 107.

concret des ancêtres⁵²». Le cas n'est pas unique pour autant ; en parallèle, la France des années 1970 fait à peu près la même chose, comme le démontre l'historien François Hartog en parlant de « crise moderne » :

«Et quand ce passé faisait défaut, contribuant au mal-être des banlieues ou des cités-dortoirs, on l'a fait surgir. On a produit des lieux de patrimoine urbain pour construire de l'identité. Comment ? En choisissant une histoire, qui devient l'histoire, celle de la ville ou du quartier, la sienne : histoire trouvée, retrouvée ou exhumée, puis montrée autour de laquelle on organise, à tous les sens du mot, la "circulation"⁵³».

Effectivement, la place Royale est repensée pour être au cœur d'un plan de circulation routière et touristique, mais ce besoin identitaire n'est pas sans lien avec le temps : cette mise en scène, cette reconstruction physique contribue *de facto* à la reconstruction de l'image de la « civilisation de la Nouvelle-France » dans la tête du Québécois et du touriste moyen. Cela recrée sans doute, dans sa conception personnelle de l'histoire du pays, un « âge d'or » qui, au passage, efface la période britannique qui succède⁵⁴. Le quartier a pourtant été tout aussi dynamique et prospère durant cette période. Cela laisse croire que ces vestiges un peu plus récents ne méritent pas de subsister, eux qui, très souvent, ne font qu'un avec les bâtiments français dans ce « palimpseste » qu'est le paysage urbain.

PALIMPSESTE ET MIXITÉ

L'idée d'associer l'arrondissement historique à la métaphore du palimpseste n'est malheureusement pas la nôtre : nous la devons à Luc Noppen et à son article paru en 1992 : *L'architecture du Vieux-Québec ou l'histoire d'un palimpseste. Pour en finir avec le mythe de la juxtaposition*⁵⁵. Noppen part du principe que l'on raccourcit régulièrement la culture française et britannique dans l'histoire

52. Faure, *loc. cit.*, p. 53.

53. François Hartog, *Régimes d'historicité. Présentisme et expérience du temps*, Paris, Seuil, 2003, p. 197.

54. Cousson, *loc. cit.*, p. 22.

55. Luc Noppen, « L'architecture du Vieux-Québec ou l'histoire d'un palimpseste. Pour en finir avec le mythe de la juxtaposition », dans *Échanges culturels entre les*

de la province comme deux blocs monolithiques juxtaposés de part et d'autre de la Conquête. La réalité est pourtant tout autre, autant en histoire qu'en architecture : la frontière est beaucoup plus perméable entre les deux cultures, qui connaissent des échanges et des influences au moins durant toute la seconde moitié du XVIII^e siècle et la première moitié du XIX^e siècle⁵⁶. Dans le Vieux-Québec, on observe par exemple des propriétaires britanniques dans cette période se faire construire des maisons très semblables à celles de la Nouvelle-France, alors qu'au même moment, la maison londonienne déteint sur l'organisation de son équivalent traditionnel français⁵⁷. Parfois, les influences sont si bien mélangées qu'il semble impossible de déterminer laquelle domine, telle que la maison dite « de transition franco-québécoise⁵⁸ ». Nier cette suite de l'histoire architecturale est une manière de « gratter le parchemin », d'effacer non seulement les témoins d'une époque, celle du Régime britannique, mais aussi, paradoxalement, la postérité du style français. Il n'est d'ailleurs pas dramatique de se retrouver face à des bâtiments construits après 1867 et qui ne présentent donc aucune survivance des deux périodes précédentes. Il y a par exemple les immeubles de l'École de Chicago tels que l'édifice du Financial Building de la côte de la Montagne, ou encore l'édifice de la Banque Canadienne Nationale de la rue Saint-Pierre. Influencés directement par les premiers gratte-ciels américains, ces bâtiments sont des témoins de leur époque, celle de l'âge d'or financier du quartier⁵⁹. Ainsi, même s'ils ont été construits à la fin du XIX^e siècle ou au début du XX^e siècle, ils font également partie de l'histoire du secteur, qu'on

Deux solitudes, par Marie-Andrée Beaudet (dir.), Québec, Presses de l'Université Laval, 1992, p. 19-40.

56. *Ibid.*, p. 37.

57. Ville de Québec, « Maison londonienne », *Patrimoine urbain*, https://www.ville.quebec.qc.ca/culture_patrimoine/patrimoine/patrimoine_urbain/thesaurus.aspx?tid=287072, (page consultée le 27 septembre 2017).

58. Ville de Québec, « De transition franco-québécoise », *Patrimoine urbain*, https://www.ville.quebec.qc.ca/culture_patrimoine/patrimoine/patrimoine_urbain/thesaurus.aspx?tid=287069 (page consultée le 27 septembre 2017).

59. Ville de Québec, « Édifice de la Banque Canadienne Nationale », *Patrimoine urbain*, https://www.ville.quebec.qc.ca/culture_patrimoine/patrimoine/patrimoine_urbain/fiche.aspx?fiche=2479 (page consultée le 27 septembre 2017).

le veuille ou non⁶⁰. Qui plus est, il faut rester sensible au fait que les bâtiments d'après 1759, en général, ont déjà traversé plusieurs époques et sont parfois eux aussi des exemples uniques d'un style architectural ou encore les témoins d'un événement marquant. Cela va un peu dans le sens de ce qu'exprime la philosophe Sylviane Agacinski :

La plupart des objets appartiennent à plusieurs couches de temps dans la mesure où leurs différents caractères ou usages ne sont pas tous contemporains les uns des autres. Ils peuvent être à la fois présents, disponibles aujourd'hui pour une fonction actuelle, et survivances d'un autre temps, d'un autre contexte dans lequel ils sont nés⁶¹.

Pour respecter cet usage historique d'habitation, l'idéal raisonnable se situerait donc entre le quartier-musée et le quartier purement résidentiel, dans la mesure où ce dernier n'est pas compatible avec la réalité touristique du site, pensée qui a fini par être appliquée au secteur sous la recommandation de Luc Noppen et de Lucie K. Morisset vers la fin des années 1990⁶². Les secrets de la vitalité du quartier et en même temps du respect de son histoire architecturale passeraient donc par la *mixité*, puisque celle-ci est intrinsèque à la ville et à la culture québécoise : ni seulement française, ni seulement anglaise, les deux, et un peu plus, puisque ce qu'il résulte de ce mélange est tout à fait unique⁶³. Le concept relève de l'évidence lorsqu'on aborde la notion du temps en archéologie, idée d'autant plus pertinente que nous sommes, en ce qui concerne Place-Royale, face à un site qui est avant tout archéologique. L'anthropologue et ethnologue Laurent Olivier en fait la démonstration dans son ouvrage *Le sombre abîme du temps. Mémoire et archéologie*, qui porte lui aussi sur la métaphore du palimpseste face au temps et à l'histoire⁶⁴. Son mérite est de nous faire comprendre cette continuité du temps qui rend insécables tous les objets qui ont vécu dans un

60. Noppen, *op. cit.*, p. 37.

61. Sylviane Agacinski, *Le Passeur de temps. Modernité et nostalgie*, Paris, Seuil, 2000, p. 68.

62. Cousson, *loc. cit.*, p. 20.

63. Berthold, *loc. cit.*, p. 196.

64. Laurent Olivier, *Le sombre abîme du temps. Mémoire et archéologie*, Paris, Seuil, 2008, 306 p.

contexte donné. On oublie trop souvent que les strates de terre que nous percevons comme des moments très différents sont en réalité plutôt graduels dans leur création, un peu comme avec la notion du temps en général⁶⁵. Même si les gens ont peut-être parfois eu le sentiment de « faire l'histoire », leur quotidien, leur façon de concevoir la ville et son architecture ne se sont transformés que progressivement. En enlever comme ici un morceau à peine moins ancien sous prétexte de la fin d'un « âge d'or », brise la nature même de la construction historique et architecturale que sont le Vieux-Québec et Place-Royale. Car c'est bien ce mélange qui lui donne sa valeur, comme Noppen le constate : « la spécificité de ce lieu, dont visiteurs et habitants conviennent pourtant, tient à une superposition, à la progressive constitution d'un palimpseste qui ne laisse intact ni l'une ni l'autre des cultures qu'on y aurait cru juxtaposées⁶⁶ ». Olivier rajoute de son côté que si chaque couche comme une partie de la précédente dans son cycle de vie propre, une information n'est jamais complètement effacée⁶⁷. La plus ancienne transparait toujours en filigrane, à la fois illisible dans son état original, mais qui teinte, au-delà des objets, toutes les manières de penser et de vivre de la suivante ; elle ne cesse de revenir par ses traces⁶⁸. Nous vivons dans des sociétés historiées et nous entrons en dialogue constant avec le passé, celui que l'on aime tout comme celui que l'on aime moins, comme le rappelait l'œuvre *Dialogue avec l'histoire*. En bref, on peut donc associer la « restauration » de Place-Royale de deux manières au palimpseste. D'une part, il y a l'aspect du BCPR qui, à l'inverse d'un moine-copiste du Moyen Âge, a cherché à effacer une partie du temps et du paysage urbain plus récent pour chercher à réécrire le plus ancien. D'autre part, le palimpseste peut aussi être le symbole d'une gestion du patrimoine respectueuse de toutes les époques, dans sa mixité ainsi que dans le même sens que ce que suggérait Noppen, puisqu'il est le reflet exact de la constante transformation-imbrication-superposition qui se joue avec l'archéologie, le temps, et bien sûr la mémoire. S'il y a bien quelque chose à tirer

65. *Ibid.*, p. 185.

66. Noppen, *loc. cit.*, p. 20-21.

67. Olivier, *op. cit.*, p. 196.

68. Agacinski, *op. cit.*, p. 58.

de la volonté des « restaurations » des années soixante-dix que le BCPR a conduit avec un succès mitigé, mais qui reste valable pour le patrimoine architectural, c'est le concept de *lieux de mémoire*.

LIEUX DE MÉMOIRE ET IDENTITÉ

L'expression « lieux de mémoire » forgée par l'historien et académicien français Pierre Nora en 1984 dans son ouvrage éponyme – et entrée dans le dictionnaire depuis – désigne tout objet du patrimoine matériel ayant un rapport géographique avec la mémoire collective d'une société, jusqu'à celle du citoyen qui peut s'y attacher avec sa mémoire personnelle⁶⁹. Son but avoué était de réconcilier la « sensibilité collective » avec la recherche scientifique et historique en passant par ces lieux et objets désignés, qui affectent le visiteur par les émotions et par les souvenirs, intimes ou construits par l'apprentissage de son histoire⁷⁰. D'aucuns y ont vu une « exaltation nationaliste », une « nostalgie sentimentale » appuyée sur des moments galvaudés de l'histoire, ce que s'est bien défendu de faire le principal intéressé⁷¹, car son projet était balisé dès le début grâce à une préface intitulée « Entre mémoire et histoire ». François Hartog souligne que pour ce texte, « l'important est d'abord *entre* : se positionner *entre* histoire et mémoire, ne pas les opposer, ni les confondre non plus, mais se servir de l'une et de l'autre⁷² ». C'est vrai qu'il y a probablement une part d'artificiel, de raccourci dans toute mémoire, collective ou personnelle. Il n'est cependant pas nécessaire d'en faire de même dans le domaine du patrimoine et de la restauration comme nous le disions plus tôt, dans l'espoir que le travail reste crédible face à la postérité. Car dans cent ans, le rapport émotif du citoyen face au monument aura peut-être changé, mais le monument lui-même doit rester neutre autant que possible, au risque de perdre tout intérêt avec des restaurations trop datées et subjectives. C'est un peu le message de la Charte

69. Greffe, *op. cit.*, p. 106.

70. Pierre Nora, *L'historien public*, Nouvelle Revue Française, Paris, Gallimard, 2011, p. 448.

71. *Ibid.*, p. 449.

72. Hartog, *op. cit.*, p. 136.

de Venise⁷³, et le réaménagement de Place-Royale a frôlé dangereusement cette « dévalorisation » pour certains⁷⁴. Il est néanmoins possible de rester optimiste, entre autres à cause du virage de 1978 qui a permis de modérer le nombre de démolitions/reconstructions, de même que d'assouplir l'exclusivité du style français. Il y a aussi le fait qu'au Québec, le « berceau de l'Amérique française » pourra difficilement être outrepassé, ne serait-ce que dans son importance strictement historique, et pour cela mérite un certain intérêt. La motivation idéologique derrière les choix stylistiques pour le secteur qui prônait la supériorité de la tradition française a certes suscité la polémique. Il n'en reste pas moins que dans son essence, la mise en valeur d'un site aussi riche pour l'histoire et l'architecture québécoise reste valable pour des raisons identitaires. Si le patrimoine n'a pas la prétention de « créer » l'identité, il a celle, à tout le moins, de la « spatialiser », comme l'énoncent les historiens Julien Goyette et Karine Hébert⁷⁵. Question d'être en accord avec les valeurs d'une société qui se veut inclusive, il est impératif de continuer d'élargir les reconnaissances et protections à des bâtiments autres que ceux d'inspiration française, puisque plusieurs qui dénotent des courants stylistiques et influences autres ont maintenant atteint le niveau patrimonial. En effet, la refonte de la *Loi sur le patrimoine culturel* de 2011 recommande une distance historique avec un bien patrimonial maintenant réduite à 25 à 40 ans, selon le contexte⁷⁶. Nous ne voyons d'ailleurs pas de risque d'édulcorer la trace architecturale la plus ancienne si les autorités compétentes agissent avec prudence. Au contraire, l'entourer dans l'éclectisme que les siècles ont déposé en palimpseste dans le paysage urbain peut la mettre en valeur, dans la mesure où l'on conserve bien ce qui est resté intact ou presque intact. Ainsi, pour plusieurs, le visiteur peut constater le temps qui a

73. UNESCO, *op. cit.*, p. 57.

74. Lanctôt, *loc. cit.*

75. Julie Goyette et Karine Hébert, « Introduction ». Dans *Histoire et idées du Patrimoine, entre régionalisation et mondialisation*, par Julien Goyette et Karine Hébert (dir.), Collection Cahiers de l'institut du patrimoine de l'UQAM, Montréal, Éditions Multimondes, 2009, p. 9.

76. Andréane Beloin et al., *Loi sur le patrimoine culturel. Guide pratique destiné aux municipalités*, Québec, Direction du patrimoine et de la muséologie, 2012, p. 21.

passé à travers tous les changements de goût et de façon de construire qui suivent, le tout dans le respect de l'évolution architecturale de l'ensemble⁷⁷. Cela se fait un peu comme on le fait dans la mémoire avec un souvenir dont la valeur augmente avec tout le cheminement que nous avons pu opérer depuis lors. Cette vocation identitaire ne peut de toute façon être évacuée des «émotions patrimoniales», des «pensées ou des affects liés à un patrimoine matériel au fil des générations», selon la définition de l'historien Christian Hottin⁷⁸. Évaluer un phénomène si peu tangible et subjectif reste un éternel défi pour tout chercheur un tant soit peu rigoureux ; il fait pourtant bel et bien partie de l'équation. Il faut cependant s'éviter de juger ou de chercher à contrôler ces «affects», car tout est relié, de façon collective ou personnelle ; l'identité s'édifie sur la mémoire, et cette dernière est indétachable des émotions, comme l'explique le chercheur Xavier Greffe : «la mémoire est une “province de l'imagination”. Faite d'un amalgame indistinct de souvenirs, d'émotions, de récits et de terrains vagues, la question n'est pas de savoir si elle est “bonne” ou comporte des déficiences, mais plutôt de comprendre son rôle dans la réponse aux besoins identitaires»⁷⁹. Il y avait indiscutablement «besoin» identitaire pour la société québécoise des années 1960 et 1970, et le réaménagement de Place-Royale est survenu pour tenter d'y répondre, pour le meilleur et pour le pire. Malgré les actions polémiques qui ont été employées dans ce but et dont nous avons traité, force est d'admettre que le résultat plaît : les trois quarts des touristes québécois et internationaux interrogés en 2009 considèrent que le site est, par son architecture, à la hauteur de son titre de berceau de l'Amérique française⁸⁰. Comme le concluait Alain Roy à la fin de son mémoire, les rôles identitaires et touristiques sont difficiles à départager lorsqu'il est question du Vieux-Québec :

Dans la construction identitaire, le tourisme joue un rôle majeur. Phénomène complexe de relations interculturelles, le développe-

77. Lapointe, *loc. cit.*, p. 42.

78. Jean-Michel Leniaud, *Droit de cité pour le patrimoine*. Québec, Presses de l'Université du Québec, 2013, p. 296.

79. Greffe, *op. cit.*, p. 51.

80. Cousson, *loc. cit.*, p. 26.

ment de son caractère de masse favorise la mise en scène d'attractions touristiques. Le besoin d'exotisme suscite une accentuation des différences à partir d'une image du passé et de la tradition. On peut toutefois se demander si, par l'accentuation marquée des traits distinctifs, voire pittoresques, la définition de soi n'est pas faussée, car elle amène la société d'accueil à délaissier un ensemble de traits partagés avec l'Autre et à ne présenter qu'une partie de la réalité historique⁸¹.

Tout en reconnaissant la valeur identitaire indiscutable, Roy résume bien, selon nous, l'effet de « falsification » qui peut découler d'un projet de restauration comme celui de Place-Royale. Il est encore difficile de juger comment les générations qui vont suivre vont entretenir leurs « émotions patrimoniales ». Pour François Hartog, le présentisme dans lequel nous baignons semble se porter garant de l'avenir du patrimoine⁸². Pour l'auteur, c'est le refuge ultime dans notre crise de la temporalité, ce qui est peut-être le cas dans le contexte français⁸³. À nos yeux, du moins pour le Québec, rien n'empêche l'avènement d'un désintérêt ou d'une indifférence manifeste envers le patrimoine local dans sa fonction identitaire ou commémorative sans des efforts de valorisation soutenus. Le danger serait évidemment d'oublier le nombre restreint de lieux de mémoire locaux que nous avons, même s'il faut rester conscients que paradoxalement, la mémoire et le patrimoine sont eux-mêmes façonnés par l'oubli.⁸⁴ Chose certaine, il ne faut jamais tenir pour acquise et comme perpétuelle la conservation des monuments historiques, et encore moins l'intérêt collectif envers ces derniers.

CONCLUSION

Au terme de cette réflexion, nous espérons avoir pu expliquer les idées polémiques qui sous-tendent le projet de réaménagement de la place Royale et de ses alentours, et mettre de l'avant le fait que ces dernières n'étaient pas conformes à la vision moderne de la restauration qui a émergé à la suite de la Charte de Venise. Il s'agissait aussi de souligner comment l'intervention sur ce site

81. Roy, *op. cit.* p. 159.

82. Hartog, *op. cit.*, p. 200.

83. *Ibid.*, p. 201.

84. Olivier, *op. cit.*, p. 200.

en faveur d'un style unique fausse la temporalité dans une sorte de fabrication d'une « attraction historique ». Nous avons ensuite utilisé la métaphore du palimpseste dans l'espoir de cerner une notion qui, dans l'idéal, reflèterait mieux le rapport au temps de tout objet matériel, encore plus visible lorsque cet objet est un bâtiment urbain, façonné et transformé par les habitants, les époques et les styles. Nous avons enfin traité des concepts de lieux de mémoire et d'identité pour rappeler leur complexité et leur spécificité dans le contexte québécois⁸⁵. Nous pouvons en conclure que si la fin ne justifie pas les moyens, l'état actuel de Place-Royale n'est pas un échec cuisant de ce point de vue. Qui sait, peut-être même, dans le futur, ses reconstructions seront elles aussi reconnues comme patrimoniales puisque témoins de leur époque ? C'est en effet ce très paradoxal processus qu'a amorcé récemment le ministère de la Culture et des Communications en reconnaissant en 2004 à la maison Louis-Fornel un intérêt patrimonial comme « illustration du concept de restauration dite "historique" » et comme la deuxième expérience de ce chantier⁸⁶. Voilà donc le projet de réaménagement de Place-Royale devenu un événement historique à part entière. La restauration architecturale n'a pas la facilité de seulement gratter pour retourner à l'état d'origine comme on le ferait avec le vernis d'un tableau. Parfois, sur les bâtiments, les époques sont si bien entremêlées qu'il devient impossible d'intervenir en faveur d'un état « initial ». Parfois aussi, comme ici, la démolition puis la reconstruction massive ont bloqué toute possibilité de retour vers le passé. À moins d'un retournement de situation sans précédent, nous sommes donc confinés, figés dans cet état « restauré » de 1978. Les interventions des années 1960 et 1970 dans le secteur resteront donc, pour la postérité, au-delà d'un marqueur identitaire national valorisé, un objet d'étude fort intéressant. Il l'est dans la mesure où il ne cesse de nous interpeller sur les choix que nous avons faits dans le passé récent sur le passé plus ancien, et de ce que nous avons réussi à garder en mémoire pour le futur⁸⁷, un peu comme le faisait

85. Noppen, *loc. cit.*, p. 39.

86. Ministère de la Culture et des Communications, « Maison Louis-Fornel », *op. cit.*

87. Goyette et Hébert, *loc. cit.*, p. 3.

Dialogue avec l'histoire. Parlant de cette œuvre, terminons en laissant le mot de la fin à Philippe Dubé, qui, nous croyons, résume l'essentiel de notre propos :

Le patrimoine doit être compris à la fois comme un témoignage du savoir durer et une manière de faire durer le savoir sur les choses du passé. Le patrimoine n'est pas la simple imitation plastique du passé, mais plutôt le rappel d'un esprit qui l'a modelé à travers ses vestiges hérités. Et de ce passé — même récent — nous devons accepter les éléments qu'on aime moins parce qu'ils font partie à part entière de l'histoire⁸⁸.

88. Dubé, *loc. cit.*